



## FAQ

(en réponse à la séance d'information du 23.01.2024, en ligne)

### Formation en CIE

#### Réponses générales concernant la formation en CIE

**Réponse «Assurance qualité et contrôles de compétences pour les cours interentreprises et les autres lieux de formation (p.ex. entreprises dispensées)»**

L'organe responsable s'est déjà attelé aux dispositions d'exécution pour les cours interentreprises et a notamment développé une QualCIE-MEM basée sur la QualCIE de la CSFP. L'objectif est d'assurer une qualité de formation cohérente au niveau national pour les critères de performance des CIE dans les trois lieux de formation. Les champs d'apprentissage des cours interentreprises proposent notamment des contrôles de compétences qui doivent être effectués par tous.

**Réponse «Note d'expérience EP 50% / CIE 50%»**

Les bases légales (SEFRI) définissent clairement cette répartition des notes. Une note d'expérience qui se compose de plusieurs lieux de formation sera proportionnelle au nombre de lieux de formation. C'est-à-dire deux lieux de formation (50%/50%), trois lieux de formation (33.33%/33.33%/33.33%).

**Réponse «Mission de la formation en CIE et examen partiel»**

Les CIE initient et introduisent la formation de base conformément aux contenus définis dans les plans de formation et les champs d'apprentissage correspondants. Chaque entreprise formatrice est responsable individuellement de l'approfondissement et de la consolidation des compétences acquises jusqu'à l'examen partiel.

La simple participation aux cours CIE ne permet pas à un apprenti de passer l'examen partiel. Les compétences et les actions acquises et consolidées sont notamment évaluées lors de l'examen partiel.

#### Pondération des notes CIE

**En tant qu'entreprise actuellement dispensée des cours interentreprises, comment la note CIE sera-t-elle attribuée?**

- Voir la réponse «Assurance qualité et contrôles de compétences pour les cours interentreprises et les autres lieux de formation (p.ex. entreprises dispensées)»

**Les quelques jours de cours interentreprises (environ 48) sont pondérés de la même manière que plus de 160 jours d'école?**

- Voir la réponse «Note d'expérience EP 50% / CIE 50%»

**Quelles modalités s'appliqueront aux entreprises dispensées des CIE? C'est une question importante, car les notes des CIE seront désormais prises en compte dans la note finale.**

- Voir la réponse «Assurance qualité et contrôles de compétences pour les cours interentreprises et les autres lieux de formation (p.ex. entreprises dispensées)»



## Evaluation des notes CIE et procédure de qualification

**Pondération de 50% des notes des CIE. Rapport entre les CIE et l'école? Comment s'assurer d'une évaluation équitable entre les entreprises dispensées des CIE et les centres CIE? Les évaluations ne sont pas identiques. Les cantons seront appelés à agir.**

- Voir la réponse «Assurance qualité et contrôles de compétences pour les cours interentreprises et les autres lieux de formation (p.ex. entreprises dispensées)»
- Voir la réponse «Note d'expérience Ecole professionnelle 50% / CIE 50%»

**L'enseignement des connaissances professionnelles doit s'orienter vers les compétences opérationnelles et de ce fait, être axé davantage sur la pratique. Le CIE doit procéder à une évaluation officielle (50%), ce qui le rendra certainement un peu plus «scolaire». Combien de temps cette séparation va-t-elle durer? Ces deux lieux de formation ne vont-ils pas se rapprocher, voire fusionner à l'avenir?**

*Ce n'est en aucun cas l'objectif. Le succès de notre formation professionnelle «duale» repose sur les trois lieux de formation. Bien entendu, il existe déjà aujourd'hui un certain nombre de possibilités de formations et d'options sur le marché de l'éducation qui ne relèvent pas du modèle classique de la formation en entreprise (par exemple les lycées techniques, écoles de métiers, etc.). Dans tous les cas, les cantons concernés sont responsables des formations s'écartant des modèles classiques et doivent s'assurer que les ordonnances sur la formation et les plans de formation en vigueur sont respectés. Les ordonnances sur la formation et les plans de formation sont basés sur la formation duale avec les trois lieux de formation.*

**Les compétences fondamentales du CIE ne sont-elles pas évaluées et pondérées par l'examen partiel?**

*Oui et non.*

- Voir la réponse «Mission de la formation en CIE et examen partiel»

**Faut-il obligatoirement attribuer une note d'expérience aux CIE?**

*Oui, car cela est explicitement stipulé dans la nouvelle ordonnance sur la formation. C'est d'ailleurs une demande largement soutenue par le paysage éducatif de l'industrie MEM, car ces compétences sont également enseignées et évaluées dans les CIE. Ces compétences devraient également se refléter d'une manière ou d'une autre dans la procédure de qualification.*

**Est-ce que dans le cadre de la PQual les entreprises dispensées des CIE pourraient attribuer un 6 à tous leurs apprentis?**

*A cet égard, les cantons, en tant qu'autorités supérieures chargées de la mise en œuvre des procédures de qualification, devront assumer leur rôle. Cela signifie que si cette situation se reproduit à plusieurs reprises dans la même entreprise, elle devra être examinée.*

- Voir la réponse «Assurance qualité et contrôles de compétences pour les cours interentreprises et les autres lieux de formation (p.ex. entreprises dispensées)»

**L'objectif d'un CIE est de se familiariser avec un champ d'apprentissage, alors qu'un contrôle de compétences vise à vérifier le degré de réalisation d'une compétence opérationnelle. Comment résoudre cette contradiction?**

- Voir la réponse «Mission de la formation en CIE et examen partiel»



## Formation en école professionnelle

### Réponses générales sur la formation en école professionnelle

#### **Réponse «Réalisation et évaluation des travaux de projet transversaux»**

*A l'avenir, les travaux de projet transversaux à l'école professionnelle devront inclure des thèmes des compétences opérationnelles à option obligatoire choisies. Cela signifie que les énoncés de tâche peuvent provenir des entreprises formatrices ou être élaborés en collaboration avec ces dernières. Les dispositions d'exécution correspondantes contiendront des recommandations concernant la réalisation et l'évaluation. La coordination organisationnelle et la responsabilité incombent aux enseignants. Si l'enseignant ne peut pas garantir lui-même l'évaluation technique, il peut, par exemple, déléguer cette tâche à l'entreprise formatrice concernée. Cela nécessite une coopération active entre les lieux de formation, dans l'esprit de travaux motivants, afin que les apprentis puissent s'investir dans les thèmes à option obligatoire choisis.*

### Evaluation et réalisation de projets

**Comment l'école professionnelle procède-t-elle à l'évaluation des projets à option obligatoire si, selon vos dires, l'enseignant n'a pas un «rôle» technique, mais seulement un rôle organisationnel lors de la réalisation de projets? Qui évalue les projets? Comment se déroule l'attribution des notes?**

➤ *Voir la réponse «Réalisation et évaluation de travaux de projet transversaux»*

### Travail en réseau/ travail connexe/ travail de corrélation (TMER)

**A-t-on déjà réfléchi à la manière d'organiser le TMER dans les écoles professionnelles (par exemple, avec 50 apprentis en même temps)? Comment s'assurer que les apprentis ne se concertent pas pendant toute la journée (y compris les pauses, le repas de midi, etc.) ou est-ce autorisé? Comment envisage-t-on de gérer l'influence de l'IA ou cela doit-il/peut-il faire partie intégrante de l'examen? Si un entretien d'approfondissement doit être mené avec chaque apprenti, cela représentera, avec 50 apprentis, plusieurs jours de travail. Est-on conscient de ce que cela implique pour les écoles professionnelles? Je pars du principe que l'enseignement «habituel» dans d'autres classes doit se poursuivre normalement pendant cette période.**

*De nombreuses réflexions ont déjà été menées sur le TMER et sa mise en œuvre. Cependant, au stade actuel, il est prématuré de se prononcer pour une version possible, car il y aura une marge de manœuvre en termes de faisabilité. Chaque élément de la procédure de qualification fera l'objet de dispositions d'exécution et de recommandations de mise en œuvre. En fin de compte, la mise en œuvre est laissée à la discrétion des cantons, en collaboration avec les experts et les écoles. Il existe de nombreuses formes et paramètres d'examen dans les différentes PQual et les différentes filières de formation et il y a toujours une solution pour que la mise en œuvre soit optimale sur le site xy et dans la région yz.*

*Même dans le cas du TMER, il y aura de bonnes solutions de mise en œuvre et le sujet de l'IA ne concerne pas seulement le TMER, mais préoccupe déjà aujourd'hui toutes les institutions de formation et les directions d'examen correspondantes. Ainsi, à partir de 2028, lorsque les premières PQuals auront eu lieu (formation de deux ans), ce ne sera plus un nouveau sujet.*

#### **Qui va évaluer le TMER? Les enseignants des écoles professionnelles?**

*Le TMER sera évalué par les expertes et les experts selon une recommandation appropriée qui sera mise à la leur disposition. De nombreux cantons et chefs-experts sollicitent également les enseignants comme experts. Il serait donc très bien et même souhaitable que les enseignants soient intégrés à l'évaluation de manière appropriée.*



## Mise en œuvre des modifications à l'école professionnelle

**Quand les enseignants des écoles professionnelles pourront-ils commencer à préparer leurs cours? Dispose-t-on d'un délai d'un an pour la préparation? Quand les ressources pédagogiques seront-elles disponibles?**

*Il est dans l'intérêt de tous de disposer d'un temps de préparation suffisant. Cela signifie qu'il faut des supports d'apprentissage et d'enseignement adaptés au niveau et à l'année d'apprentissage, disponibles dès le début des formations. Le concept d'information et de formation (CIF) prévoit suffisamment de temps pour l'élaboration des formations correspondantes. Les sessions d'information et de formation seront proposées et organisées en 2025. Les détails sont encore en cours d'élaboration. A l'heure actuelle, il n'est pas possible de fournir des informations supplémentaires.*

**Les écoles professionnelles auront-elles accès à cette version bêta des champs d'apprentissage pour toutes les professions? Des formations seront-elles proposées sur cet outil?**

*Non, ce n'est pas prévu, car les enseignants ne peuvent pas encore faire grand-chose avec les champs d'apprentissage tels qu'ils sont actuellement définis. Les champs d'apprentissage regroupent les données brutes et les informations nécessaires qui servent de base à l'élaboration des supports d'apprentissage et d'enseignement didactisés. Bien entendu, les champs d'apprentissage peuvent être consultés en temps voulu. Toutefois, à l'heure actuelle, ils se limitent à 6 prototypes et à la conception. Les actions effectives et les contenus seront intégrés aux champs d'apprentissage à partir de mai 2024. Selon la planification actuelle, tous les champs d'apprentissage (écoles professionnelles et CIE) devraient être créés d'ici la fin de l'année 2024 et devront ensuite être validés. Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'avancement de leur création.*

**Comment l'enseignement de la culture générale (ECG) sera-t-il intégré?**

*L'enseignement de la culture générale sera dispensé comme c'est le cas aujourd'hui. Le moment et la forme sous laquelle les contenus de l'ECG seront intégrés dans l'enseignement orienté vers les compétences opérationnelles relèvent uniquement de l'organisation de chaque école ou domaine concerné. Il n'y aura pas de directives à ce sujet, tout au plus des recommandations.*



## Formation en entreprise

**La nouvelle formation de polymécanicien correspond-elle à l'ancien niveau E ou G? Important en vue du recrutement de polymécaniciens/nes CFC ou de mécaniciens/nes de production CFC.**

*En raison du nombre de périodes à l'école professionnelle et des contenus attribués aux compétences opérationnelles sous forme de critères de performance, le futur profil du polymécanicien tend à correspondre au profil E actuel.*

*Reste à mentionner que pour atteindre les objectifs de performance et les niveaux de performance spécifiés pour les différentes tâches, des exigences minimales seront prescrites. S'il existe des classes plus fortes ou plus faibles, notamment à l'école professionnelle, l'enseignant pourra les gérer et adapter l'enseignement en fonction de ses compétences pédagogiques. Cela signifie qu'une classe plus faible sur le plan cognitif pourra automatiquement consacrer plus de temps aux sujets importants qu'une classe plus forte sur le plan cognitif. En revanche, il n'y aura plus de différenciation au niveau des jours d'école.*



## PQual

### Réponses générales concernant la PQual

#### **Réponse «Réalisation du TMER»**

*En principe, la réalisation de tous les éléments de la PQual relève de la compétence de chaque canton, qui mandate la commission d'examen cantonale. Ces commissions organisent les examens de la procédure de qualification en concertation avec les OrTra organisées au niveau cantonal et les lieux de formation correspondants, dans la mesure où il est judicieux d'impliquer les lieux de formation dans l'organisation et en tant que lieu de réalisation. Par conséquent, il est très réaliste de penser que le TMER sera effectué dans les écoles professionnelles. C'est une possibilité, mais pas une obligation. La réalisation, la supervision et la conduite de l'entretien d'approfondissement, ainsi que la correction et l'évaluation du TMER incombent aux experts aux examens désignés. Ce sont les cantons ou les chefs-experts qui décident si les enseignants spécialisés peuvent également être élevés au statut d'experts et être engagés en tant que tels. Aujourd'hui déjà, il existe des exemples concluants où les enseignants spécialisés officient en tant qu'experts. Cette intégration exerce une influence positive sur la collaboration dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation.*

#### **Réponse «Réalisation du TPI et durée de l'examen»**

*Le TPI est avant tout un travail pratique et non un examen des connaissances professionnelles. Les connaissances professionnelles sont nécessaires pour mener à bien le travail pratique. L'évaluation des compétences ne dépend que partiellement de la durée du temps de travail ou d'examen disponible. Les documents de mise en œuvre du TPI définissent ce qui est pris en compte dans le temps d'examen et ce qui ne l'est pas. Il y aura des différences selon les professions. Il est également envisageable de limiter le travail pris en compte dans le temps d'examen à certaines phases du processus.*

*La délimitation claire de la durée de l'examen se justifie par une meilleure comparabilité des examens TPI au sein d'une même profession. Il s'agit d'un paramètre qui peut être défini de manière mesurable, même si nous savons que plusieurs autres paramètres influent sur la comparabilité d'un examen. Ceux-ci ne sont toutefois pas très faciles à déterminer et nécessitent des compétences techniques et d'évaluation de la part des experts désignés.*

#### **Réponse «Du point de vue de la pédagogie professionnelle, le TMER est plus exigeant que l'examen des connaissances professionnelles»**

*Du point de vue de la pédagogie professionnelle, le TMER est considéré comme plus exigeant que l'examen actuel des connaissances professionnelles. Il ne sera plus possible de réviser l'ensemble des connaissances théoriques à partir d'anciens examens trois mois avant le TMER et de les mobiliser le jour J. L'acquisition de méthodes et de compétences doit se faire en continu et être appliquée sous la forme d'un TMER. C'est pourquoi nous ne partons pas du principe que les apprentis ayant de mauvais résultats scolaires passeront au travers sans encombre.*

#### **Réponse «Qui rédige l'énoncé du TMER?»**

*Pour chaque élément de la PQual, des dispositions d'exécution seront fournies; elles sont contraignantes et devront être prises en compte lors de l'élaboration des énoncés. Sur la base des dispositions d'exécution, l'organe responsable élaborera des énoncés de tâche pour les TMER, y compris des aides pour l'évaluation par les experts. Cela ressemblera à ce qui se fait actuellement pour l'examen des connaissances professionnelles. Il convient toutefois de noter qu'en principe, chaque canton peut, sur la base des dispositions d'exécution, élaborer ses propres énoncés de tâche s'il existe des raisons particulières de ne pas vouloir les obtenir auprès de l'organe responsable.*



## Organisation et réalisation du TMER

**Qui est responsable de la réalisation et de l'organisation du TMER, la commission d'examen cantonale ou l'école professionnelle?**

**Qui corrige le TMER et mène et évalue l'entretien d'approfondissement? Comment les concertations entre apprentis sont-elles empêchées?**

**Comment mettre en œuvre le TMER (avec note éliminatoire) en présence d'un collège d'experts?**

➤ Voir la réponse «Réalisation du TMER»

**Qui rédige l'énoncé du TMER? Comment s'assurer que le même énoncé ne soit pas réutilisé?**

➤ Voir la réponse «Qui rédige l'énoncé du TMER?»

**Comment mettre en œuvre le TMER sur le plan organisationnel? Le grand nombre d'apprentis doit réaliser le TMER en même temps et le présenter dans un court laps de temps. Pour des raisons de recours, l'évaluation devrait être effectuée par deux experts. Le rôle d'expert peut-il également être endossé par des enseignants de l'école professionnelle?**

➤ Voir la réponse «Réalisation du TMER»

*REMARQUE ADDITIONNELLE: concernant la capacité d'accueil et la durée étendue de l'examen, les différentes options devront être examinées, également dans le contexte d'autres professions, et les décisions correspondantes être prises.*

**Comment peut-on se représenter un TMER en détail? Je serais favorable à ce qu'un exemple soit développé et présenté rapidement! Est-il judicieux de réaliser un "mini\_TPI" uniformisé en plus du TPI?**

➤ Voir la réponse «Qui rédige l'énoncé du TMER?»

*REMARQUE ADDITIONNELLE: des exemples de TMER seront disponibles en temps voulu, mais pas dans les 12 prochains mois. De plus, le TMER devrait atteindre une meilleure comparabilité au niveau national, car tous les candidats traiteront le même énoncé de tâche, ce qui n'est pas le cas pour le TPI.*

**Le TMER devrait durer entre 6 et 8 heures. L'entretien d'approfondissement en représente 40 %, soit 3 heures d'entretien avec l'apprenti, ai-je bien compris?**

*Non, vous avez mal compris. Entre 6 et 8 heures sont allouées à la réalisation du TMER, auxquelles s'ajoutent la présentation de la solution proposée (10 min) et l'entretien d'approfondissement (15 min). L'entretien d'approfondissement représentera 40 % de la note totale du TMER.*

**Le TPP (travail productif ou de projet prescrit comme travail final) sera-t-il maintenu comme alternative au TPI?**

*Ce n'est pas prévu pour le moment.*

**Les experts devront être formés pour le TPP (travail pratique prescrit) dès 2028.**

*Oui, la formation des experts et expertes fait également partie du concept d'information et de formation (CIF). Les détails concernant la mise en œuvre de l'information et de la formation, y compris le contenu, la durée, la période et les coûts éventuels de la formation, seront élaborés dans les mois à venir et présentés en temps voulu.*



## Pondération et évaluation du TMER et note d'expérience

**Si, à l'école professionnelle, seul le TMER est une note éliminatoire, les notes d'expérience sont fortement dévaluées et ne sont plus guère pertinentes. L'élève peut donc se dire «Je vais me laisser aller jusqu'au TMER». Là, il suffit qu'il obtienne un 4,0.**

- Voir la réponse «Note d'expérience EP 50% / CIE 50%» dans la partie «Formation en CIE»
- Voir la réponse «Du point de vue de la pédagogie professionnelle, le TMER est plus exigeant que l'examen des connaissances professionnelles»

*Nous sommes convaincus que le fait de prendre les choses «à la légère», puisque la note d'expérience aura peut-être un peu moins de poids, sera très dangereux. C'est l'habileté pédagogique et l'approche professionnelle des enseignants spécialisés qui sont ici mises en avant. Avec la philosophie de formation orientée vers les compétences opérationnelles, il y aura également de nouvelles possibilités intéressantes de concevoir l'enseignement.*

**La note du TMER devrait absolument être prise en compte dans la note d'expérience.**

*Cette solution a été écartée par la Confédération et les cantons, car la recevabilité de recours n'est pas garantie si, en cas de recours, la contestation porte sur des points de détail.*

**Pourquoi est-il si important que le rapport théorie-pratique dans la note d'expérience soit de 50%-50%. L'importance des notes de l'école professionnelle est drastiquement réduite. Grâce à cette mesure et au TMER, un(e) apprenti(e) peut réussir avec de très mauvaises notes scolaires. Est-ce là la volonté de toutes les parties?**

- Voir la réponse «Note d'expérience EP 50% / CIE 50%» dans la partie «formation en CIE»
- Voir la réponse «Du point de vue de la pédagogie professionnelle, le TMER est plus exigeant que l'examen des connaissances professionnelles»

**Malheureusement, il semble qu'à l'avenir, tout le monde réussira (les notes d'expérience disparaissent, plus d'examen des connaissances professionnelles, les notes des CIE?). Il n'y a plus beaucoup d'exigences et les connaissances techniques se perdent!**

- Voir la réponse «Note d'expérience EP 50% / CIE 50%» dans la partie «formation en CIE»
- Voir la réponse «Du point de vue de la pédagogie professionnelle, le TMER est plus exigeant que l'examen des connaissances professionnelles»

**Malheureusement, nous allons assister à un retour en arrière si la note d'expérience des connaissances professionnelles n'est plus une note éliminatoire. Veuillez absolument conserver cette note éliminatoire.**

*La note d'expérience des connaissances professionnelles n'était pas une note éliminatoire «à part entière», mais seulement en combinaison avec l'examen des connaissances professionnelles. Cette construction n'est pas susceptible de recours si chaque détail est mis dans la balance et c'est pourquoi il n'est pas envisageable d'imposer un critère de réussite autonome (=note éliminatoire) en particulier à une note d'expérience.*

## Réalisation du TPI

**Quels sont exactement les arguments du canton pour réduire le temps consacré au TPI? Le TPI est réalisé en entreprise, pas à l'école/au canton. Le seul point de contact du canton avec le TPI concerne l'indemnisation des experts qui participent UNIQUEMENT à la présentation finale.**

- Voir la réponse «Réalisation du TPI et durée de l'examen»



**Il a été dit que pour certaines entreprises, 36 heures étaient presque trop et que pour d'autres, 120 heures pour le TPI étaient presque insuffisantes. Or, ces deux souhaits n'ont pas été pris en compte. Quelle est la raison officielle du SEFRI d'adapter ces heures? Qui gagne quoi dans cette adaptation?**

➤ *Voir la réponse «Réalisation du TPI et durée de l'examen»*

**Je comprends bien que dans certains apprentissages, un TPI de 120 heures est trop long, mais pourquoi la durée du TPI ne peut-elle pas être fixée individuellement pour chaque profession?**

➤ *Voir la réponse «Réalisation du TPI et durée de l'examen»*

*Depuis des mois, les responsables de FUTUREMEM sont en contact permanent avec les représentants des cantons et le SEFRI. De nombreux points font finalement l'objet d'un examen juridique (Confédération) et sont déterminés par des lignes directrices et des conditions-cadres définies par la Confédération et les cantons. Dans ce domaine, les partenaires de la formation professionnelle ont cherché des solutions pour que les conditions-cadres imposées puissent être mises en œuvre de manière consensuelle.*

**Le niveau de formation est une ressource essentielle et assuré par les trois lieux de formation. Quel est le but concret et quelle est la motivation de l'organe responsable du projet de supprimer les conditions de réussite de la note d'expérience et de l'enseignement de culture générale?**

*Nous souhaitons attirer votre attention sur les réponses générales suivantes concernant la procédure de qualification. Il n'a pas été question d'abolir les conditions de réussite de l'ECG et aucune communication dans ce sens a été faite. L'ECG est soumis à une réglementation nationale qui ne sera pas affectée par cette révision des professions.*

**Où se situent les CIE dans la PQual?**

➤ *Voir la réponse «Note d'expérience EP 50% / CIE 50%» dans la partie «formation en CIE»*



## Supports d'enseignement et d'apprentissage

### Quels supports d'apprentissage seront utilisés à partir de 2026?

*Il n'est pas encore possible de répondre à cette question. Les organes responsables (Swissmem et Swissmechanic) ont entamé les travaux conceptuels pour le développement et la production des supports d'apprentissage et d'enseignement dans le cadre d'un projet spécifique. Les champs d'apprentissage (= «contenus bruts») servent de base à l'élaboration des supports d'apprentissage et d'enseignement didactisés. Il est certain que les supports d'apprentissage et d'enseignement à développer seront proposés sous forme numérique et conformes aux dernières normes. Cependant, la forme concrète, le nombre et d'autres détails ne peuvent pas être précisés actuellement.*

### Sous quelle forme les supports d'enseignement seront-ils publiés?

➤ *Voir réponse précédente.*

### Existe-t-il un outil pour la coordination des champs d'apprentissage?

*La conception des champs d'apprentissage est en cours. Nous informerons de l'avancement des travaux lors des séances d'information nationales. En avril/mai, des groupes élargis doteront les champs d'apprentissage de contenus sur la base de la conception des champs d'apprentissage. La manière dont les champs d'apprentissage et leurs interdépendances seront publiés n'est pas encore claire ni définie. Cela sera précisé, préparé et communiqué au cours des prochains mois, parallèlement aux travaux mentionnés.*

## Généralités et divers

**Un manque de connaissances pourrait compromettre les qualifications des futurs travailleurs et travailleuses, et finalement influencer négativement la compétitivité des entreprises en Suisse. Quelle est l'incitation pour les apprentis à acquérir des connaissances fondamentales dans le domaine des compétences professionnelles s'il n'y a plus d'examen des connaissances professionnelles et que la note d'expérience ne constitue pas non plus une condition de réussite? Pourquoi devrions-nous encore abaisser notre niveau de formation actuel?**

➤ *Voir la réponse dans la section principale «PQual» - «Du point de vue de la pédagogie professionnelle, le TMER est plus exigeant que l'examen des connaissances professionnelles»*

*Nous ne sommes pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle les apprentis ou les futurs professionnels n'auront plus besoin de connaissances spécialisées à l'avenir. Les connaissances professionnelles seront désormais développées, approfondies et ancrées sous la forme d'activités concrètes et orientées vers les compétences opérationnelles, comme c'est le cas lors de l'exécution des tâches pratiques, c'est-à-dire dans les entreprises. Il s'agit d'éviter le bachotage, que les connaissances soient apprises «par cœur» pour ensuite être rapidement oubliées. L'enseignement et l'apprentissage orientés vers les matières nous sont familiers depuis longtemps, ce qui rend ce changement de paradigme très difficile. Les enseignants d'autres professions, qui ont déjà opéré ce changement, sont enthousiastes et vivent une collaboration avec les apprentis sous un jour nouveau et positif. Il faut de la patience et de la confiance pendant la transition.*



**Où (ou à partir de quand) les évaluations détaillées de l'audition interne de l'automne 2023 pourront-elles être consultées? Il serait bien de voir les résultats, car remplir le questionnaire a été très chronophage.**

*En termes de temps, l'analyse des retours a pris autant de temps que vous en avez consacré à participer à l'audition interne. – Je vous remercie.*

*Publier tous les retours ne fait aucun sens, car leur interprétation demande beaucoup de temps. Une synthèse sous forme d'évaluation est en cours d'élaboration, après que les différents organes de décision ont analysé les résultats et décidé de la suite des opérations, un long processus accompagné de nombreux obstacles.*

*Le rapport susmentionné devrait être publié prochainement.*

**Important de ne pas oublier dans cette réforme les voies de formation pour adultes (validation des acquis, formation modulaire de la région BEJUNE), qui ont fait leurs preuves, notamment en Suisse romande.**

*Ce thème ne représente qu'un sujet marginal de la révision. A cet égard, les deux organisations responsables, Swissmem et Swissmechanic, sont en contact direct avec les responsables de la région BEJUNE.*

**Si je suis à la fois expert aux examens, responsable CIE, formateur en entreprise et enseignant en école professionnelle à temps partiel, tous ces jours de formation s'additionnent-ils?**

*C'est ce que montrera la planification de l'information et de la formation. Nous ne partons pas du principe qu'une personne qui occupe autant de rôles dans la formation professionnelle MEM doit suivre toutes les séquences de formation. Il y aura des contenus identiques dans toutes les séquences, qui ne devront pas être appris plusieurs fois grâce aux synergies. Cela devra être clarifié avec les responsables lors de la mise en œuvre de la formation.*

**Le concept des champs d'apprentissage reste assez vague. Pourrez-vous rapidement mettre à disposition un exemple complet de document pour que nous puissions nous faire une idée concrète. Merci!**

*Le concept des champs d'apprentissage, la méthode pour élaborer les champs d'apprentissage, la conception des champs d'apprentissage, ainsi qu'un exemple de champ d'apprentissage sont visibles dans la présentation. Par conséquent, la présentation et les explications du 23.01.2024 permettent de répondre à cette question.*

**Je me demande vraiment ce qui, selon Swissmem, est réellement «obligatoire et imposé», et ce qui relève simplement du désir de Swissmem et nous est vendu comme «impératif et non négociable». Ou plus simplement, une communication claire et ouverte sur ce que demande le SEFRI?**

*Nous tenons à souligner que nous ne pouvons pas parler uniquement de «Swissmem». Deux organisations faitières, Swissmem et Swissmechanic, sont responsables des 8 professions MEM et les deux se sont organisées en une association FUTUREMEM afin de pouvoir travailler ensemble sur la révision.*

*Entrer dans les détails de cette déclaration dépasse malheureusement le cadre de cette FAQ. Le processus en partenariat avec les organisations responsables, les représentants des cantons et de la Confédération est intense et complexe. Au cours de la définition commune des nombreux paramètres, un travail soutenu avec les partenaires de la formation professionnelle a eu lieu et de nombreux résultats présentés aujourd'hui ont été fixés avec un consensus de toutes les parties. Swissmem n'est pas seule à jouer un rôle déterminant dans ce domaine.*